

## NEWSLETTER 35

### AVANCÉE MAJEURE : 8 Victoires de plus au Tribunal Fédéral, dont 5 pour Genève

## ACTUALITÉS

### SOMMAIRE :

- AVANCEE MAJEURE : 8 Victoires de plus au Tribunal Fédéral, dont 5 pour Genève.
- Facteur de correction : 3 arrêts gagnés au TF contre Swisscom, rendant environ 3'900 antennes illégales en Suisse
- Genève - Le TF rejette 5 recours de Swisscom
- Interview de notre association par TéléVersoix Magazine

### Facteur de correction : vous êtes nombreux à pouvoir agir !

En Suisse allemande, des actions ont déjà eu lieu dans de nombreux cantons. Aidez-nous dès maintenant à agir pour la Suisse romande ! Si vous êtes dans le périmètre d'une mise à l'enquête dans le canton de Genève (cf. liste ci-après des 12 sites concernés par une mise à jour formelle du facteur de correction), n'hésitez pas à nous contacter :

[info@5gmoratoirepourlasuisse.ch](mailto:info@5gmoratoirepourlasuisse.ch)

## AVANCEE MAJEURE

### 8 Victoires de plus au Tribunal Fédéral, dont 5 pour Genève Nous avons besoin de votre soutien pour aller encore plus loin

L'année 2024 se profile clairement comme l'année la plus prolifique en termes de victoires face aux opérateurs !

Cela fait maintenant 6 ans que notre association, avec le renfort de plusieurs alliés précieux à Genève et dans d'autres cantons, s'implique quotidiennement dans l'information et la sensibilisation auprès de la population genevoise, et dans l'accompagnement de citoyens dans des démarches juridiques complexes.

La lutte face aux ressources colossales des opérateurs ressemble souvent à un combat de David contre Goliath. C'est pourquoi nous nous réjouissons d'observer de plus en plus de résultats positifs et concrets et de pouvoir vous les partager.

**Bien entendu, nous n'aurions pas pu obtenir ces victoires sans votre soutien financier régulier.** Premièrement, votre aide nous donne les moyens de suivre et de faire face au développement rapide des technologies générant des RNI, qui impactent clairement notre santé et celle du Vivant. Cela nous paraît nécessaire au vu du manque d'informations critiques de la part des médias.

Deuxièmement, votre soutien augmente fortement les probabilités de réussite de recours, souvent très compliqués techniquement et onéreux.

Nous espérons pouvoir compter sur votre solidarité en 2025, pour continuer à mener à bien nos objectifs et parvenir à d'autres succès de plus en plus décisifs, comme vous pourrez le constater ci-dessous.

**Postfinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève**  
[Bulletin de versement et QR code](#)

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE TRES BELLES FETES  
ET VOUS REMERCIONS POUR VOTRE SOUTIEN !**

**Facteur de correction : 3 arrêts gagnés au TF contre Swisscom,  
rendant environ 3'900 antennes illégales en Suisse**

Après la commune de Wil (Saint-Gall) en avril ([Newsletter 31](#)), s'ajoutent celles de Sarnen (Obwald) le 29 août et de Winterthur (Zürich) les 11 et 18 octobre qui ont eu gain de cause auprès du Tribunal fédéral. Ces jugements concernent des modifications qui étaient considérées comme « mineures », dont les autorités n'exigeaient pas des opérateurs de procéder à une demande d'autorisation de construire.

**Cette obligation s'applique désormais à tout remplacement d'antennes conventionnelles par des antennes adaptatives, ainsi qu'à l'ajout d'un facteur de correction ou à des modifications de logiciels.**

Ces modifications induisent notamment dans les diagrammes un élargissement du rayonnement des antennes et permettent des pics de puissance supérieurs à la puissance d'émission maximale autorisée. **Ce que toutes les associations ont dénoncé depuis fin 2021 est enfin reconnu par la Justice !**

A noter que le jugement de Sarnen ajoute explicitement que **les opérateurs doivent dans un premier temps cesser d'exploiter les antennes concernées.**

Autre point important : selon les recommandations de la DTAP, les antennes conventionnelles peuvent être remplacées par des antennes adaptatives avec un autre diagramme d'antenne et une autre répartition spatiale du rayonnement, sans qu'une procédure d'autorisation de construire soit nécessaire. **Le Tribunal a clarifié que les recommandations de la DTAP, sur lesquelles se fonde les arguments de l'opérateur, n'ont pas force de loi et ne sont pas juridiquement contraignantes pour les tribunaux.**

[Consulter le jugement de Sarnen \(traduction DeepL\)](#)

Fait intéressant à relever dans le 1<sup>er</sup> jugement de Winterthur : dans un premier temps, le recourant a participé à la procédure avec une association pour contester l'arrêt du tribunal administratif du canton de Zürich. Puis il s'est retrouvé seul pour défendre ses droits au niveau du TF. Sans moyen, le recourant pour poursuivre la procédure a requis et obtenu une **assistance juridique gratuite**. Grâce à sa pugnacité et à cette aide il a pu gagner !

[Consulter le jugement de Winterthur \(traduction DeepL\)](#)

Le 2<sup>ème</sup> jugement de Winterthur va encore un cran plus loin que les autres : **Toute demande d'autorisation doit mentionner les facteurs de correction, de même que les calculs de leurs impacts.**

Il ne suffit donc pas, pour autoriser l'application des facteurs de correction, que la fiche de données spécifiques mentionne l'existence d'une ou de plusieurs antennes adaptatives et leur nombre de sous-réseau (« sub-arrays »).

[Consulter le jugement \(2<sup>ème</sup>\) de Winterthur \(traduction DeepL\)](#)

**Actuellement, il y a un silence tant de la part des médias que de nos autorités sur ces arrêts et leur application.** Pourtant, avec ces nouvelles directives, plusieurs questions se posent :

- Est-ce que les opérateurs les ont déjà appliquées ?
- Est-ce que l'exploitation des antennes illégales a été arrêtée ?
- Comment la population peut-elle le vérifier, étant donné qu'elle ne connaît pas les sites qui ont été impactés, ni la qualité des modifications effectuées ?

De plus, les mesures de contrôle du rayonnement des installations sont effectuées par les exploitants.

- Comment les organes de contrôles cantonaux et fédéraux vérifient-ils que les installations ont effectivement été arrêtées par les opérateurs avant qu'ils aient procédé aux démarches de demande d'autorisation ?

## **Genève - le Tribunal Fédéral rejette 5 recours de Swisscom**

Une très bonne nouvelle pour Genève : le 8 octobre dernier, le Tribunal fédéral a débouté Swisscom lors de 5 recours, à la suite d'un refus d'implantation d'antennes 5G par la Cour de Justice genevoise.

Les 5 sites concernés bénéficient en effet de l'inscription de leurs bâtiments **auprès de l'ISOS ou du recensement cantonal.**

En outre, le Tribunal a rejeté **l'argumentation de l'opérateur concernant son besoin d'assurer une couverture optimale du réseau par le biais de ces sites. Il a estimé que Swisscom n'amenait pas les preuves de cette nécessité.**

Effectivement, quand on observe le nombre d'antennes couvrant nos lieux de vie à Genève, cet argument ne tient pas. Il est même reconnu par Chance 5G, lobby des télécoms, dans son article du 18 octobre 2024 : « **Genève se distingue d'ailleurs par la plus grande concentration d'émetteurs par km<sup>2</sup>** ». Il serait temps que nos autorités prennent ce dossier des RNI (rayonnement non-ionisant) avec plus de considération pour protéger la santé de la population.

Ces arrêts concernent 2 projets aux Eaux-Vives, 2 en vieille ville et 1 à l'ancienne douane de Bardonnex. Ces dossiers ont été accompagnés par notre association à leurs débuts.

[Lire l'article de Radio Lac](#) / [Consulter les jugements](#)

## **Interview de notre association par TéléVersoix Magazine**

Pour faire suite à [un article](#) sur les difficultés rencontrées par plusieurs habitants de la commune de Versoix face à un projet d'antennes 5G, TéléVersoix Magazine a interviewé la présidente de notre association.

Notre présidente s'exprime entre autres sur le déploiement actuel de la 5G et les difficultés à faire reconnaître les risques pour la santé auprès des tribunaux, les obstacles auxquels est confrontée la population genevoise pour s'opposer aux opérateurs, et sa vision de l'utilisation de la technologie de manière plus raisonnée.

[Lire l'interview](#)

## **12 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE (facteur de correction)**

**20.12.24** Consultez le lien [Route de Satigny 4, Meyrin](#)

**17.12.24** Consultez le lien [Chambésy Autoroute, Bellevue](#)

**17.12.24** Consultez le lien [Chemin du Grand-Puits 38, Meyrin](#)

**13.12.24** Consultez le lien [Carrefour du Pont-Butin, Vernier](#)

**13.12.24** Consultez le lien [Route de Chancy 301, Bernex](#)

**11.12.24** Consultez le lien [Route des Jeunes 15, Carouge](#)

**10.12.24** Consultez le lien [Route de Céligny 37, Céligny](#)

**22.11.24** Consultez le lien [Avenue des Cavaliers 13, Chêne-Bougeries](#)

**20.11.24** Consultez le lien [Rue des Allobroges 15, Genève-Plainpalais](#)

**12.11.24** Consultez le lien [Chemin des Pommeries 1, Meyrin](#)

**12.11.24** Consultez le lien [Chemin des Cornillons, Pregny-Chambésy](#)

**11.11.24** Consultez le lien [Chemin du Bois-des-Arts, Thônex](#)

## **5 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE**

**20.12.24** Consultez le lien [Rue Virginio-Malnati 42, Meyrin](#)

**04.12.24** Consultez le lien [Rue Grange-Lévrier 10, Vernier](#)

**03.12.24** Consultez le lien [Avenue de France 23, Genève-Petit-Saconnex](#)

**02.12.24** Consultez le lien [Avenue Pictet-de-Rochemont 20, Genève-Eaux-Vives](#)

**01.11.24** Consultez le lien [Chemin de la Tour-de-Pinchat 22, Veyrier](#)

## 11 NOUVELLES AUTORISATIONS

**20.12.24** Consultez le lien [Rue des Voisins 15, Genève-Plainpalais](#)

**02.12.24** Consultez le lien [Rue de l'Encyclopédie 7, Genève-Cité](#)

**28.11.24** Consultez le lien [Place du Lignon 21, Vernier](#)

**28.11.24** Consultez le lien [Avenue du Mail 2, Genève-Plainpalais](#)

**28.11.24** Consultez le lien [Rue Virginio-Malnati 67, Meyrin](#)

**26.11.24** Consultez le lien [Rue du Rhône 29, Genève-Cité](#)

**19.11.24** Consultez le lien [Quai Charles-Page 43, Genève-Plainpalais](#)

**19.11.24** Consultez le lien [Rue François-Grast 14, Genève-Eaux-Vives](#)

**13.11.24** Consultez le lien [Rue François-Durafour 16, Vernier](#)

**05.11.24** Consultez le lien [Boulevard Helvétique 27, Genève-Cité](#)

**31.10.24** Consultez le lien [Avenue de Cavoitane 99, Laconnex](#)

## NOS PRINCIPALES ACTIONS RESUMEES

**Depuis début 2021**, suite à la [modification de l'ORNI de décembre 2021](#), **293** dossiers ont été autorisés.

**Depuis septembre 2019**, nous nous sommes occupés de **302** mises à l'enquête, dont **148** nouveaux mâts (!) uniquement sur le canton de Genève.

Dans les mises à l'enquête parues **depuis le 7 octobre 2024**, 12 concernent des modifications anciennement considérées comme « mineures ». Grâce aux 4 jugements récents du TF, les opérateurs ont maintenant l'obligation de suivre le processus de mise à l'enquête pour se mettre en conformité.

**Depuis janvier 2022**, nous avons suivi **61** dossiers en 1<sup>ère</sup> instance, et **depuis 2023**, **11** dossiers en 2<sup>ème</sup> instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI que nous avons gagné et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis bientôt trois ans.

## **Pour atteindre ses objectifs, notre association a besoin de bénévoles et de moyens financiers**

Jusqu'à fin septembre 2023, notre association était **100% bénévole**. Notre travail étant de plus en plus diversifié et conséquent administrativement, et afin de pouvoir continuer à atteindre nos objectifs, nous avons dû engager un secrétaire à 50% pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement de nos dossiers, qui devenait impossible à gérer de manière bénévole depuis plusieurs mois.

**Nous avons aussi besoin de renforcer notre petite équipe** par des bénévoles **sur le terrain**, pour informer et distribuer des flyers, saisir des listes de données, etc. Nous cherchons également des personnes bénévoles **ayant des compétences informatiques, juridiques, techniques** (ingénieurs, physiciens, techniciens, politologue, etc.).

Afin de pouvoir poursuivre notre travail d'information et de sensibilisation auprès de la population et des élus, et d'accompagnement auprès des recourants, **nous avons besoin de soutien financier sous la forme de dons réguliers (mensuels ou trimestriels – toute somme bien venue)**, pour nos frais de fonctionnement : salaire de notre secrétaire et nos principaux frais de base (hébergement et maintenance du site, messagerie, courriers, téléphone, imprimante, etc.).

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE TRES BELLES FETES  
ET VOUS REMERCIONS POUR VOTRE SOUTIEN !**

Avec nos très cordiales salutations.

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

**Association 5G Moratoire pour la Suisse**  
**Case postale 24 - 1223 Cologne**

**PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève**  
**Bulletin de versement et QR code**

Contactez-nous par mail : [info@5gmoratoirepouurlasuisse.ch](mailto:info@5gmoratoirepouurlasuisse.ch)

Site : <https://5gmoratoirepouurlasuisse.ch/>

Pour vous désinscrire : [news@5gmoratoirepouurlasuisse.ch](mailto:news@5gmoratoirepouurlasuisse.ch)